

incommoditez du siege ; d'autant plus que ces mêmes Troupes sont destinées à commencer la Campagne de cette année à fort bonne heure.

Mr. de Noailles a mis, par *interim*, le Comte de Brancas pour faire les fonctions de Gouverneur de Gironne : Mr. Planqué Brigadier des Armées de France, ayant porté à Versailles la nouvelle de cette Conquête, Sa M. l'a fait Maréchal de Camp. Voici en substance les Articles de la Capitulation.

Capitulation
de Gironne,

1. **Q**ue le 25. Janvier au matin, les Troupes de l'Armée de Mr. de Noailles prendroient possession de la Ville de Gironne, de toute l'Artillerie, des Magazins de bouche & de guerre, & des fortifications qui en dépendent.

2. Que le même jour la Garnison se retirera dans les Forts du Connestable, de la Reine Anne, des Capucins & du Calvaire, pour y demeurer jusqu'au 31. qu'elle les évacuera, si avant ce tems-là il ne vient pas à son secours une Armée capable de donner combat, & non point un simple secours de Troupes, qui pourroient s'introduire par surprise pour fortifier la Garnison.

3. Qu'en attendant il y aura suspension de tous actes d'hostilité.

4. Que le 26 les Equipages de la Cavalerie Palatine sortiront pour prendre la route de Barcelonne, & seront conduits jusqu'à Ostalric.

5. Que le 31. aux conditions ci dessus, le Comte de Tatembach remettra au Duc de Noailles tous les Forts, d'où la Garnison sortira